

Commune de SAINT-GILLES
Madame Martine WILLE, Bourgmestre
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 25510/2006-272 (corr. Ophalvens)
N/Réf : AVL/cc/SGL-2.228/s.423
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Charleroi, 235-237. Anciens établissements Paul Cousin (arch. F. Petit). Aménagement de logements aux étages et surhaussement de l'immeuble. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 7 novembre 2007, sous référence, reçue le 13 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 21 novembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur des travaux de transformation avec augmentation de volume en toiture, le renouvellement systématique des châssis et la mise en peinture des façades, sur la modification de baies ainsi que sur l'adjonction de balcons en façade arrière

La CRMS rend un avis fermement défavorable sur l'essentiel de ces travaux.

En effet, cet édifice art-déco qui compte parmi les plus remarquables de ce tronçon de la chaussée de Charleroi, est repris à l'inventaire du patrimoine de la Commune et présente un intérêt à plus d'un titre, même s'il a subi des transformations.

Construit pour abriter les anciens établissements Cousin et leur célèbre showroom de véhicules automobiles, le bâtiment est une œuvre de l'architecte Fernand Petit qui est également l'auteur des Halles América à Bruxelles. Edifié en deux phases, en 1928 pour ses deux premiers niveaux (actuellement occupés par le Brico) et en 1932 pour les étages, l'immeuble a longtemps constitué une attraction à Bruxelles où il incarnait une image de progrès et de modernité. Abondamment publié par la presse spécialisée de l'Entre-deux-Guerres, il apparaît encore aujourd'hui comme un des bâtiments les plus imposants et les plus caractéristiques du paysage urbain de la chaussée. Il mérite une petite étude historique et matérielle sur laquelle un projet de remise en valeur digne de l'intérêt de l'immeuble pourrait utilement se fonder.

Surhaussement de l'immeuble

L'immeuble est un des plus élevés de cette rive de la chaussée. Il occupe également un emplacement stratégique puisqu'il est situé en fond de perspective et dans l'axe de la rue Américaine qui abrite le musée Horta. Il faut ajouter à cela que le prolongement des circulations verticales et l'étage rajouté seraient implantés nettement à l'avant-plan de la petite excroissance qui existe du côté droit de l'immeuble. En effet, cette excroissance est actuellement implantée à 4 m en recul de l'acrotère tandis que dans le projet, cette distance ne serait plus que de 1,40 m. L'impact de ce nouveau volume sur l'espace public serait donc beaucoup plus important. Pour ces raisons, la Commission déconseille formellement le surhaussement demandé. Elle demande le maintien du gabarit existant et du skyline de l'immeuble vu depuis la rue Américaine.

Remplacement systématique des châssis et modification de certaines baies :

Contrairement à ce que laissent supposer les plans qui accompagnent la demande, la façade avant n'est pas plane. Elle est, au contraire, animée d'un jeu subtil et régulier de volumes et d'arêtes qui en fait toute l'originalité. Ses châssis suivent le jeu des parois dans lesquelles ils s'inscrivent. Ils constituent autant de dièdres dont la division centrale constitue toujours une arête. Le remplacement systématique des châssis à double ouvrant par des éléments oscillo-battants en aluminium modifie totalement la perception des baies et la modénature de la façade monumentale. La CRMS ne peut encourager une telle perte de sens pour une façade de cette importance.

Nettoyage et peinture des façades

Les plans indiquent en légende que la façade avant sera nettoyée et repeinte « à l'identique en couleur jaune clair ». Les façades arrière et latérales seraient peintes en gris clair. Il est certain que la façade avant n'a jamais été jaune clair et la CRMS suggère d'effectuer un petit sondage stratigraphique pour tenter de retrouver la teinte originelle de l'édifice qui était probablement un blanc cassé tirant vers le beige (et non le jaune !). La CRMS recommande également à l'auteur de projet de définir plus précisément les matériaux de façade et, en fonction de ceux-ci, de choisir des procédés de nettoyage adaptés. La peinture devrait être minérale (peinture acrylique déconseillée).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY